



**PASSEPORT ET
LIVRET D'ACCUEIL
AMBULATOIRE**

Montpellier
Médecine - Chirurgie

Clinique du
Millénaire



Retrouvez sur notre site www.oc-sante.fr
toutes les informations sur votre hospitalisation

Fiche signalétique

Nom usuel : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance : ____/____/____

Adresse :

Téléphone : ____/____/____/____/____

Email :

Date prévue de l'intervention : ____/____/____

Heure prévue de l'intervention :h.....



Pensez à apporter ce livret avec vous tout au long de votre prise en charge.
Il sera complété au fur et à mesure de votre parcours dans notre établissement

Bienvenue

Toute l'équipe soignante et administrative vous souhaite la bienvenue dans l'unité de chirurgie ambulatoire et vous remercie de la confiance que vous lui témoignez.

Ouverte de 7h à 20h du lundi au vendredi, hors jours fériés, l'unité de chirurgie ambulatoire accueille des patients pour des interventions sous anesthésie générale ou locale nécessitant une hospitalisation de moins d'une journée.

Ce passeport a été spécialement conçu afin de vous accompagner tout au long de votre parcours.

Vous y trouverez toutes les informations nécessaires à chaque étape administrative et médicale de votre séjour, nous vous demandons de bien vous y conformer pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

Une intervention ou examen en chirurgie ambulatoire nécessite le respect de certaines consignes indispensables. Le non-respect de ces consignes peut reporter votre intervention ou examen.

Sommaire

Vos rendez-vous médicaux	4	Le jour de votre intervention	14
Préparez votre entrée	5	Préparez votre sortie	15
Préparez votre intervention/examen	6-7	Le lendemain de votre intervention	16
Fiche patient « préparation en vue d'une endoscopie digestive/pulmonaire »	8	Vie pratique	17
Fiche patient « préparation en vue d'une rhizolyse (thermocoagulation, phénolysation) »	9	Qualité-Gestion des Risques	18-19
Fiche patient « préparation en vue d'une coronarographie »	10	Vos droits et obligations	20-21-22-23-24
Fiche patient « préparation en vue d'une échographie transœsophagienne sous anesthésie générale »	11	Les pôles d'activités de la clinique	25
Fiche patient « préparation en vue d'une intervention chirurgicale »	12-13	Contrat d'engagement contre la douleur	26-27
		Charte de la personne hospitalisée	28-29
		Repères	30
		Schéma de dépilation	31



Vos rendez-vous médicaux

Date : ____/____/____	Heure : ____h____ Nature de la consultation : _____ Nom du médecin : _____ Contact du médecin : ____/____/____/____/____ Commentaires : _____
--------------------------	---

Date : ____/____/____	Heure : ____h____ Nature de la consultation : _____ Nom du médecin : _____ Contact du médecin : ____/____/____/____/____ Commentaires : _____
--------------------------	---

Date : ____/____/____	Heure : ____h____ Nature de la consultation : _____ Nom du médecin : _____ Contact du médecin : ____/____/____/____/____ Commentaires : _____
--------------------------	---

Date : ____/____/____	Heure : ____h____ Nature de la consultation : _____ Nom du médecin : _____ Contact du médecin : ____/____/____/____/____ Commentaires : _____
--------------------------	---



Préparez votre entrée

Comme vous l'a demandé votre praticien, vous devez réaliser une **consultation de pré-anesthésie** avant votre intervention/examen. Vous devez vous y rendre muni(e) du dossier de préadmission et du présent passeport ambulatoire que vous a remis votre praticien. Pour cette consultation de préanesthésie, munissez vous des documents suivants :

- Carte d'identité ou passeport (les photocopies ne sont pas acceptées)
- Carte vitale à jour (à défaut, une attestation d'ouverture des droits)
- Attestation de prise en charge de la mutuelle et carte de mutuelle à jour
- Formulaire de préadmission
- Feuille d'anesthésie
- Feuille de consentement éclairé
- Formulaire de désignation d'une personne de confiance et d'une personne à prévenir
- L'ensemble de vos examens complémentaires se rapportant à votre intervention/examen

Directement en sortant de votre consultation de pré-anesthésie prévoyez un temps supplémentaire pour réaliser votre pré-admission, elle est essentielle pour faciliter votre admission et notamment réduire l'attente le jour de votre examen/intervention.

Prenez soin de bien renseigner les documents de votre livret de préadmission ambulatoire avant votre consultation de préanesthésie.

Cas d'un mineur ou d'un majeur protégé

L'autorisation d'opérer, délivrée lors de la consultation avec le praticien, doit être obligatoirement remplie par les deux titulaires de l'autorité parentale (même en cas de séparation), pour les enfants mineurs, et par le tuteur pour un majeur protégé.



Pour prendre rendez-vous
pour une consultation
de pré-anesthésie,

vous pouvez appeler le 04 67 66 67 09
ou vous rendre sur le site www.doctolib.fr



Préparez v

La veille de votre intervention ou examen...

1 – L'appel de la veille

Il ne concerne pas tous les patients. En effet, votre médecin peut déjà vous avoir donné toutes les informations nécessaires dont votre heure de convocation. Si ce n'est pas votre cas, une infirmière de la Clinique du Millénaire vous contactera par téléphone **entre 12h et 16h**. Elle vous confirmera l'heure de convocation et fera un point avec vous sur l'organisation de votre séjour ainsi que sur les consignes préopératoires. Il est possible que l'heure de convocation donnée par l'IDE soit quelque peu différente de celle donnée par votre praticien. **Si vous n'êtes pas joignable à ce moment-là, vous devez absolument nous appeler avant 19h au : 04 99 53 60 82.**

2 – Votre accompagnant

La présence d'un accompagnant est indispensable, puisqu'il vous est formellement interdit de quitter l'établissement seul. Prévoyez une personne valide et responsable pour vous raccompagner à l'issue de votre intervention/examen.

MON ACCOMPAGNANT

J'organise mon retour à domicile en prévoyant une personne pour me raccompagner après l'intervention :

Nom et prénom de l'accompagnant :

N° de téléphone de l'accompagnant :/...../...../...../.....

3 – Votre préparation préopératoire

Vous devez vous référer à la « fiche patient » relative à votre intervention/examen cf page 7. Elle contient les étapes essentielles à votre préparation préopératoire. Veillez à bien respecter les consignes contenues dans cette fiche afin d'éviter tout report de votre intervention/examen.

Rappel

Pour joindre le service ambulatoire 04 99 53 60 82.

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 20h00.

Le secrétariat du service est ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 17h00



z votre intervention/examen

Votre préparation préopératoire

En fonction de l'intervention ou de l'examen réalisé, les consignes préopératoires applicables divergent.

Afin de vous garantir une meilleure prise en charge, vous trouverez ci-après les instructions propres à votre préparation préopératoire.

Il vous suffit pour cela de vous référer à la fiche concernant votre situation, et, s'il y a lieu, vous référer aux recommandations supplémentaires données par votre médecin.

Votre praticien ainsi que l'équipe soignante restent à votre disposition pour toute question supplémentaire relative à votre préparation.



- ☐ Pour une endoscopie digestive/pulmonaire.....je me réfère à la **page 8**
- ☐ Pour une rhizolyse (thermocoagulation, phénolysation)je me réfère à la **page 9**
- ☐ Pour une coronarographie.....je me réfère à la **page 10**
- ☐ Pour une échographie transœsophagienne.....je me réfère à la **page 11**
- ☐ Pour une intervention chirurgicale.....je me réfère aux **pages 12-13**





Préparation en vue d'une endoscopie digestive/pulmonaire

Madame, Monsieur, vous allez subir une endoscopie digestive/pulmonaire en ambulatoire à la Clinique du Millénaire. A cet effet, nous vous demandons de bien vouloir appliquer les recommandations suivantes.

1 – AVANT L'EXAMEN

Avant l'examen, **vous devez prendre rendez-vous avec un médecin-anesthésiste (04 67 66 67 09) idéalement 7 jours avant**. Il vous interrogera sur vos antécédents et vos traitements et vous précisera le déroulement de votre séjour.

LA DOUCHE PRÉOPÉRATOIRE est destinée à nettoyer et préparer votre peau avant votre examen. A votre domicile, au plus près de l'heure de rendez-vous, prenez votre douche avec votre savon habituel.



1. Savonner le corps du haut vers le bas



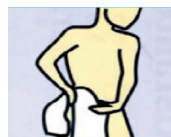
2. Insister sous les aisselles, nombril, plis de l'aîne et terminer par les pieds et les organes génitaux



3. Ne pas utiliser de gant de toilette pour le rinçage



4. Rincer abondamment



5. Se sécher avec des serviettes propres et revêtir des vêtements propres

2 – LE JOUR DE L'EXAMEN

- Dans le cadre de votre examen, vous devez rester à jeun : 2 heures pour les liquides clairs (le lait et les boissons avec pulpes sont considérés comme aliments solides) et 6 heures pour l'alimentation solide, **excepté pour la coloscopie** (cf protocole de votre gastroentérologue), avant votre heure de convocation.
- Vous pouvez prendre votre traitement habituel aux heures prescrites (avec une seule gorgée d'eau si la prise doit se faire dans les 2 heures avant l'heure de convocation) sauf contre-indication mentionnée par l'anesthésiste en consultation.
- Dans le cas où un bilan biologique préopératoire vous a été prescrit vous devrez le présenter à l'infirmière qui vous accueillera.
- Veillez à bien retirer vos lentilles de contacts, prothèses dentaires et auditives, bijoux et piercings avant votre examen.
- L'anesthésiste qui vous prendra en charge au bloc opératoire ne sera pas nécessairement celui qui vous a examiné en consultation.
- Durée de l'examen (à titre indicatif) :
 - Fibroscopie gastrique ou pulmonaire : 15 min
 - Coloscopie : 30-45 min
 - Echo-endoscopie : 45-60 min
- La collation après examen :
 - Endoscopie digestive : dès le retour en chambre, sauf contre indication de votre médecin
 - Fibroscopie bronchique : 2 heures après votre retour en chambre.
- Vous sortirez dès que votre état le permet, en accord avec votre praticien.



Préparez votre intervention/examen

Préparation en vue d'une **rhizolyse** (thermocoagulation, phénolysation)

Madame, Monsieur, vous allez subir une rhizolyse lombaire ou cervicale en ambulatoire à la Clinique du Millénaire. A cet effet, nous vous demandons de bien vouloir appliquer les recommandations suivantes.

1 – AVANT L'EXAMEN

Avant l'examen, **vous devez prendre rendez-vous avec un médecin-anesthésiste (04 67 66 67 09) idéalement 7 jours avant.** Il vous interrogera sur vos antécédents et vos traitements et vous précisera le déroulement de votre séjour.

LA DOUCHE PRÉOPÉRATOIRE

LA DOUCHE PRÉOPÉRATOIRE est destinée à nettoyer et préparer votre peau avant votre examen. À votre domicile, au plus près de l'heure de rendez-vous, prenez votre douche avec votre savon habituel.

LE JEÛNE MODERNE

Le jour de l'examen, vous devez arriver **à jeun** : ne plus boire 2 heures avant la convocation pour les liquides clairs (eau, thé ou café sans lait, jus sans pulpe) et ne plus manger 6 heures avant la convocation.

Vos médicaments du matin peuvent être pris avec une petite quantité d'eau et **après avis de votre praticien.**

QU'EST-CE QUE LA RHIZOLYSE ?

Cette intervention se réalise sous une anesthésie générale peu profonde (sans intubation). L'hospitalisation se fait en ambulatoire (vous sortirez le jour même). La procédure dure environ 30 minutes.

L'intervention se déroule au bloc opératoire où vous serez installé sur le ventre, en position « plage » (les deux mains sous la tête), avec la radiographie positionnée de face afin de repérer les articulations. Une aiguille est descendue sous contrôle radiographique jusqu'à obtenir un contact osseux contre l'articulation, tout en injectant un anesthésique local. Le chirurgien place une électrode au travers de cette aiguille, et réalise une thermolésion (électrique ou chimique) des ramifications nerveuses contre ces articulations. Il existe souvent une période de 24-48h où les douleurs peuvent être majorées, elle est généralement bien maîtrisée par les antalgiques et anti-inflammatoires. Le résultat est acquis en six semaines. Le résultat antalgique apparaît sur le premier mois, voire le second.

2 – APRÈS L'EXAMEN

Vous resterez dans le service ambulatoire entre 2 et 4h, selon votre état, après votre retour du bloc opératoire, une collation vous sera servie dès votre retour en chambre.

Après la rhizolyse, vous devez observer du repos pendant la fin de la journée. Ne restez pas allongé en permanence, marchez un peu. Il ne faut pas faire d'automédication, seuls les médicaments prescrits par le médecin doivent être pris. Si des manifestations douteuses apparaissent, contactez les urgences.

LES RISQUES DE L'INTERVENTION

Les risques de cette intervention sont faibles et limités au mauvais positionnement de l'aiguille, au risque d'hématome sur le trajet de l'aiguille, ou d'une réaction allergique à un produit d'injection ou anesthésique.



Préparation en vue d'une coronarographie

Madame, Monsieur, vous allez réaliser une coronarographie à la Clinique du Millénaire. Cet examen a pour but de rechercher et de traiter les maladies des artères du cœur. A cet effet, nous vous demandons de bien vouloir appliquer les recommandations suivantes.

1 - AVANT L'EXAMEN

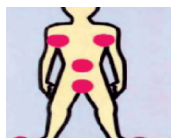
Avant l'examen, **vous devez prendre rendez-vous avec un médecin-anesthésiste (04 67 66 67 09) idéalement 7 jours avant**. Il vous interrogera sur vos antécédents et vos traitements et vous précisera le déroulement de votre séjour. Il vérifiera l'absence de contre-indication à cet examen et la possibilité de le réaliser en ambulatoire. Veuillez à apporter votre **dossier médical, votre traitement** et vos **analyses de sang** lors de cette consultation.

2 - LE JOUR DE L'EXAMEN

La douche préopératoire est destinée à nettoyer et préparer votre peau avant votre examen. **A votre domicile, au plus près du rendez-vous** et selon les indications de votre médecin, **prenez une douche avec un savon doux unidose**.



1. Savonner le corps du haut vers le bas



2. Insister sous les aisselles, nombril, plis de l'aîne et terminer par les pieds et les organes génitaux



3. Ne pas utiliser de gant de toilette pour le rinçage



4. Rincer abondamment



5. Se sécher avec des serviettes propres et revêtir des vêtements propres

- A votre arrivée, le personnel soignant procédera si nécessaire à la **dépilation du site opératoire** (au niveau du poignet et du pli de l'aîne. **Vous pouvez l'anticiper à votre domicile et vous dépiler avec de la crème dépilatoire (test allergique à réaliser 4 jours avant l'examen hors zone opératoire) ou une tondeuse. L'usage du rasoir est à proscrire.**
- Veuillez à bien **retirer tous vos bijoux**, piercings, lentilles de contacts, vernis à ongle aux mains. Les prothèses dentaires et auditives devront être ôtées avant le départ au bloc.
- **Si la coronarographie est prévue dans la matinée** : vous devez **rester à jeun à partir de minuit** mais pouvez boire des liquides clairs (eau, thé, café, mais pas de jus, ni lait) jusqu'à 2h avant l'intervention et prendre votre traitement habituel.
Si la coronarographie est prévue dans l'après-midi : vous prenez votre petit déjeuner **avant 8h**, mais devez rester à jeun au repas de midi, vous pouvez boire des liquides clairs (eau, thé, café, mais pas de jus, ni lait) jusqu'à 2h avant l'intervention tout en continuant à prendre votre traitement habituel selon les recommandations des médecins.

3 - APRÈS L'EXAMEN, QUI DURERA 30 À 45 MINUTES

- Vous aurez un pansement qui pourra être compressif au poignet ou au pli de l'aîne. Ce dernier vous sera retiré quelques heures plus tard, avant votre retour à domicile.
- Vous pourrez boire et manger dès le retour dans votre chambre.
- **Vous devez être accompagné pour quitter l'établissement.**
Vous ne devez pas conduire pour rentrer chez vous.
Vous ne devez pas rester seul la nuit suivant l'examen.
- Vous ne devez pas effectuer d'efforts importants durant les 24/48 heures suivant l'examen. Les activités physiques devront être reprises progressivement.
- Il est possible qu'un hématome se forme au niveau de l'aîne ou du bras. Si celui-ci devient important, douloureux ou vous inquiète, prévenez les urgences.



Préparez votre intervention/examen

Préparation en vue d'une échographie transœsophagienne sous anesthésie générale

Madame, Monsieur, vous allez réaliser une échographie transœsophagienne à la Clinique du Millénaire. Cet examen permet de visualiser finement votre cœur et notamment ses valves. A cet effet, nous vous demandons de bien vouloir appliquer les recommandations suivantes.

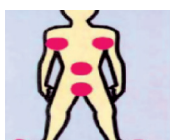
1 - AVANT L'EXAMEN

Avant l'examen, **vous devez prendre rendez-vous avec un médecin-anesthésiste (04 67 66 67 09) idéalement 7 jours avant**. Il vous interrogera sur vos antécédents et traitements et vous précisera le déroulement de votre séjour.

LA DOUCHE PRÉOPÉRATOIRE est destinée à nettoyer et préparer votre peau avant votre examen. **A votre domicile, au plus près de l'heure de rendez-vous** et selon les indications de votre médecin, **prenez une douche avec votre savon habituel**.



1. Savonner le corps du haut vers le bas



2. Insister sous les aisselles, nombril, plis de l'aîne et terminer par les pieds et les organes génitaux



3. Ne pas utiliser de gant de toilette pour le rinçage



4. Rincer abondamment



5. Se sécher avec des serviettes propres et revêtir des vêtements propres

- Le jour de l'examen, vous devez arriver **à jeun : ne plus boire 2 heures avant la convocation pour les liquides clairs** (eau, thé ou café sans lait, jus sans pulpe) et **ne plus manger 6 heures avant la convocation**. Vos médicaments du matin peuvent être pris avec une petite quantité d'eau et après avis de votre praticien.
- Veillez à bien **retirer tous vos bijoux** (lentilles de contacts, lunettes, bijoux, piercings), prothèses (dentaires et auditives) et vernis à ongles.

2 - APRÈS L'EXAMEN

- Vous serez surveillé quelques heures dans le service.
- Vous pourrez rapidement boire et manger après l'examen. Vous devez être accompagné pour quitter l'établissement. Vous ne devez pas conduire pour rentrer chez vous. Vous ne devez pas rester seul la nuit suivant l'examen
- Des douleurs de l'arrière-gorge peuvent survenir pendant quelques heures après l'échographie transœsophagienne. Elles peuvent être soulagées par du paracétamol. Si elles persistent ou s'intensifient, veuillez contacter les urgences



Préparation en vue d'une **intervention chirurgicale**

Madame, Monsieur, vous allez subir une intervention chirurgicale en ambulatoire à la Clinique du Millénaire. A cet effet, nous vous demandons de bien vouloir appliquer les recommandations suivantes.

1 - LA CONSULTATION DE PRÉ-ANESTHÉSIE

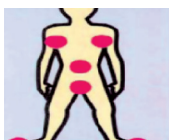
Vous devez prendre rendez-vous avec un médecin-anesthésiste (04 67 66 67 09) idéalement 7 jours avant. Il vous interrogera sur vos antécédents et vos traitements et vous précisera le déroulement de votre séjour.

2 - LA DOUCHE PRÉOPÉRATOIRE

La douche préopératoire est destinée à nettoyer et préparer votre peau avant toute intervention chirurgicale. Il est recommandé de réaliser au moins une douche préopératoire avec une solution moussante unidosé antiseptique ou non (selon prescription de votre chirurgien). La douche préopératoire doit être réalisée au domicile, au plus près de l'intervention :



1. Savonner le corps du haut vers le bas



2. Insister sous les aisselles, nombril, plis de l'aîne et terminer par les pieds et les organes génitaux



3. Ne pas utiliser de gant de toilette pour le rinçage



4. Rincer abondamment



5. Se sécher avec des serviettes propres et revêtir des vêtements propres

3 - LA DÉPILATION DU SITE OPÉRATOIRE

La dépilation du site opératoire dans la prévention des infections du site opératoire n'est pas obligatoire en routine. Elle est faite à la demande de votre chirurgien si ce dernier considère que la pilosité du site opératoire peut être une gêne à l'intervention ou un inconfort pour les soins postopératoires, référez vous le cas échéant au schéma de dépilation hachuré par votre médecin, page 26. **L'utilisation du rasoir est formellement interdite.** Les crèmes dépilatoires peuvent être utilisées (sauf sur les muqueuses). Cependant, si vous utilisez une crème dépilatoire, un test allergique doit être réalisé 24h au préalable (hors zone opératoire). Vous pouvez également utiliser une tondeuse. Dans le cas où vous ne pouvez pas prendre en charge votre dépilation, elle sera réalisée par l'équipe soignante le jour de votre intervention.

4 - LE JEÛNE

- Vous pouvez vous alimenter jusqu'à 6 h avant votre intervention.
- Vous pouvez boire des liquides clairs (sauf lait et boisson avec gaz ou pulpe) jusqu'à 2 heures avant votre intervention.

5 - LE RETRAITS DES PROTHÈSES

Afin d'éviter toute atteinte à vos biens personnels et un défaut d'hygiène, veuillez à bien retirer vos lentilles de contacts, vernis à ongle, prothèses dentaires et auditives, bijoux et piercings, avant votre intervention.



Préparez votre intervention/examen

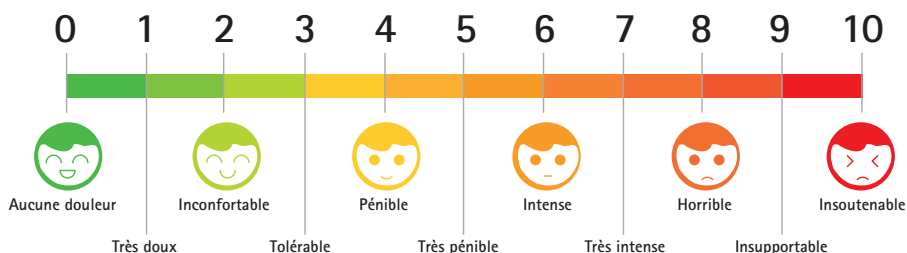
6 – APRÈS L'INTERVENTION

Pendant les 24 premières heures quelques complications, souvent mineures, peuvent survenir : douleurs, nausées, vomissements, vertiges, étourdissements, fatigue, myalgies, céphalées ou somnolences. Dans la majorité des cas, tout doit rentrer dans l'ordre en 24-48 heures, mais ces signes peuvent aussi persister plusieurs jours.

LES SUITES NORMALES DE LA CHIRURGIE

La douleur

Situez-la sur l'échelle numérique (EN) :



Une douleur inférieure à 4 est considérée comme étant normale. Cette douleur post opératoire doit être calmée par la prise des antalgiques prescrits par votre médecin.

La cicatrice

Après l'intervention et dans les jours qui suivent, l'aspect de votre plaie peut être légèrement inflammatoire (rougeur, gonflement) il n'y a rien d'inquiétant à cela.

LES SIGNES QUI DOIVENT DONNER L'ALERTE

- Douleur supérieure à 4 sur l'échelle numérique
- La zone opératoire inflammatoire et douloureuse
- De la fièvre supérieure ou égale à 38.5°C

Si vous présentez un ou plusieurs de ces signes et pour toute urgence vous pouvez contacter :

- N° service ambulatoire, du lundi au vendredi de 7h à 20h : **04 99 53 60 82**
- N° service Urgences, 7 jours/7 – 24 heures/24 : **04 99 53 63 73**

7 – MODALITÉS DE REPRISE DE LA DOUCHE/BAIN, ALIMENTATION, ACTIVITÉ PHYSIQUE

- La douche est autorisée dès la sortie de la clinique en protégeant votre pansement.
- Alimentation normale dès sortie de la clinique.
- Marcher et monter les escaliers.
- Ne pas prendre de bain pendant une semaine.
- Ne pas porter de charge lourde pendant 21 jours.
- Pas de sport pendant 21 jours.



Le jour de votre intervention

Le jour de votre intervention...

- 1 – Présentez-vous à l'accueil de la Clinique du Millénaire à l'heure de convocation qui vous a été communiquée la veille par téléphone.
- 2 – Le personnel administratif procédera à votre enregistrement.
- 3 – Il vous sera mis un bracelet d'identification comportant vos éléments d'identité afin de garantir la sécurité de votre prise en charge et le respect du processus d'identitovigilance.
- 4 – Le personnel soignant vous installera dans une chambre disposant du téléphone et d'un poste de télévision et procédera au contrôle préopératoire en vue de l'intervention/examen prévu.
- 5 – Éveillé, debout et acteur de votre examen/intervention, vous vous rendrez, si votre état le permet, à pied au bloc opératoire accompagné de notre brancardier.
- 6 – Une fois l'intervention terminée, vous serez pris(e) en charge par le personnel de la salle de soins post-interventionnelle, sous le contrôle de l'anesthésiste.
- 7 – Vous serez ensuite raccompagné(e) en brancard dans votre chambre où une collation vous sera servie. L'équipe assurera la continuité des soins et la surveillance jusqu'à votre sortie, après autorisation de votre praticien.



Préparez votre sortie

Votre autorisation de sortie

Un bulletin de sortie, que vous devrez signer et conserver, vous sera remis. Vous y trouverez les numéros de téléphones utiles permettant d'assurer la continuité des soins.

En fonction de votre état de santé, votre praticien et/ou médecin anesthésiste peuvent décider de vous garder en hospitalisation complète. Si vous souhaitez quitter l'établissement malgré un avis médical contraire, il vous faudra signer une attestation qui engagera votre responsabilité.

Vos documents médicaux

Avant de quitter l'établissement, l'ensemble des documents médico-administratifs de votre séjour vous seront remis (ordonnance, certificat médical, arrêt de travail si nécessaire, etc.).

Votre accompagnant

L'accompagnant obligatoire que vous avez préalablement désigné vient vous chercher à la Clinique.

Nos recommandations postopératoires

(liste non exhaustive, selon avis de votre médecin en rapport avec votre intervention ou examen)

- Ne pas conduire, ne pas boire d'alcool pendant les 12 heures qui suivent l'intervention.
- Différer toute décision importante, votre vigilance peut être diminuée.
- N'absorber que les médicaments qui vous ont été prescrits par l'anesthésiste ou le chirurgien.



Le lendemain de votre intervention

Votre suivi post-intervention

Le lendemain de votre intervention, une infirmière du service vous appellera entre 14h et 17h afin d'assurer votre suivi post-opératoire et répondre à vos éventuelles questions. Seuls les patients ayant subi une intervention chirurgicale seront contactés. Pour les interventions réalisées le vendredi, le suivi post opératoire sera réalisé le lundi suivant l'intervention.

Dans l'intervalle et en cas d'inquiétude, vous pouvez bien entendu nous joindre par téléphone.



Rappel

Pour joindre le service ambulatoire 04 99 53 60 82.

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 20h00.

En cas de problème survenu en dehors des horaires d'ouverture du service ambulatoire, veuillez contacter le service des urgences de la Clinique (24 heures sur 24, 7 jours sur 7) au 04 99 53 63 73.



Vie pratique

Valeurs

Nous vous conseillons de n'apporter aucun objet de valeur, la clinique déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Conformément à la loi du 6 juillet 1992, nous vous conseillons de mettre en dépôt vos objets de valeur au coffre au sein du service ambulatoire. La clinique n'est responsable que des objets déposés au coffre. Si vous êtes porteur d'un appareil dentaire ou d'une prothèse auditive, veuillez le signaler dès votre entrée à notre personnel soignant. Une boîte spéciale sera mise à votre disposition. Nous ne pouvons être responsables en cas de perte ou de disparition si vous n'avez pas pris cette précaution. Il vous est conseillé d'éviter de ranger votre appareil dans du papier ou un mouchoir.





La Certification

Tous les établissements de santé sont tenus de participer à une démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

La Haute Autorité de Santé (HAS) est chargée par le Ministère de la Santé de mener des visites de Certification dans tous les établissements sanitaires français. Cette évaluation porte sur l'ensemble du fonctionnement de la Clinique.

Elle prend la forme d'une visite effectuée par des Experts-visiteurs, professionnels mandatés par la HAS.

Les rapports de ces visites sont consultables sur le site internet de la Clinique, celui de la HAS ainsi que sur le site www.scopesante.fr. Les résultats sont également affichés dans le hall d'accueil.

Démarche d'évaluation et « Patient traceur »

Les équipes qui vous soignent évaluent régulièrement leurs pratiques et l'organisation mise en place pour améliorer la prise en charge des patients.

La méthode du « patient traceur » consiste à choisir des patients qui sont en cours d'hospitalisation et à évaluer leur prise en charge depuis leur entrée dans l'établissement en prenant en compte leur expérience propre.

Nous pourrions vous solliciter afin d'être l'un de ces patients.

Dans ce même objectif, nous vous rappelons l'intérêt de participer aux enquêtes de satisfaction qui vous seront proposées à votre sortie.



Qualité-Gestion des Risques

La prévention des infections associées aux soins

La clinique du Millénaire est classée en A dans sa catégorie. Elle fait partie des établissements ayant le score le plus élevé. Vous pouvez consulter ces résultats à l'accueil ou sur le site de la clinique. L'infection nosocomiale est une infection acquise lors du parcours de soins et peut concerner tant les patients que le personnel.

L'origine de l'infection peut être liée à la flore bactérienne du patient, à l'état général du patient ou aux actes de soins qu'il reçoit.

L'application et le respect de mesures d'hygiène préventives par l'ensemble des acteurs de soins et intervenants autour du patient permet d'éviter leur apparition. Les professionnels de la clinique mettent tout en œuvre pour limiter au maximum la survenue de ces infections.

L'établissement dispose d'un comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN) associant toutes les catégories professionnelles ainsi qu'une équipe opérationnelle d'hygiène (EOH) chargés de mettre en œuvre le programme de prévention des infections.

Pour cela ils travaillent en collaboration avec le réseau de correspondants en hygiène (médecin, IDE, aide-soignant, agent hospitalier) dans chaque service.

En voici les actions principales :

- prévenir en formant le personnel et les médecins et en mettant en œuvre des protocoles d'hygiène et de soins (douche pré-opératoire, hygiène des mains, préparation cutanée de l'opéré...)
- surveiller l'apparition d'infections en continu, en collaboration avec le laboratoire,
- réaliser des audits de pratiques,
- renouveler chaque année la surveillance des infections de site opératoire pour chaque spécialité chirurgicale,
- surveiller en continu les bactéries multi-résistantes aux antibiotiques (BMR et BHRé),
- contrôler, pour en limiter les effets par des traitements adaptés et des soins appropriés (des mesures d'intérêt collectif telles que la mise en œuvre de précautions complémentaires peuvent être mises en place),
- surveiller la qualité de l'air, de l'eau et des surfaces par un plan annuel de contrôle environnemental.

La majorité des infections se transmettant par voie de contact, vous participez également à la prévention de ces infections, ainsi que les personnes qui vous rendent visite, notamment avec l'utilisation de la Solution Hydro Alcoolique mise à votre disposition dans votre chambre. Si au cours de votre hospitalisation, vous souhaitez disposer d'informations complémentaires, vous pouvez prendre contact avec le responsable de service.

Avant toute intervention chirurgicale ou acte d'exploration invasif, une douche préopératoire est nécessaire et sera effectuée le jour de l'intervention. Le déroulement de la douche préopératoire est affiché dans la salle de bain. Se référer à la page 13 pour le linge de toilette à prévoir.

Rappel

Pour joindre le service d'hospitalisation de jour/ambulatorio

04 99 53 60 82

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 20h00.



1 – Règles à observer dans la vie interne de l'établissement

Afin de respecter le repos des autres malades, le volume sonore des appareils de radio et télévision doit être réduit à partir de 20h.

Hygiène - Les animaux ne sont pas admis dans la clinique.

Dégradations - En cas de dégradation causée par vous-même ou un accompagnant, la Direction se réserve le droit de réclamer les frais de remise en état ou de remplacement.

Tabac - Conformément au décret N° 2006-1386 du 15 novembre 2006, et pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est strictement interdit de fumer dans les chambres et dans les espaces clos et couverts de l'établissement. De plus, la nature des activités d'un établissement de soins (produits inflammables) fait qu'une cigarette peut avoir des conséquences tragiques. Toute personne qui ne respecte pas l'interdiction de fumer peut être appelée à écourter son séjour dans l'établissement.

Bruit - Le silence est de rigueur dans notre établissement. Pour des raisons de santé, les patients ont besoin de quiétude. Nous demandons donc à tous (patients et visiteurs) de respecter le silence dans l'établissement.

Détentions illicites - la détention d'armes blanches ou à feu, de substances illicites, d'alcool ou toute autre matière dangereuse est interdite.

2 – Principales consignes de sécurité

Les consignes de sécurité sont affichées dans les couloirs et les chambres. Le patient est prié d'en prendre connaissance dès son arrivée.

L'accès aux ascenseurs est interdit aux enfants non accompagnés.

Système de vidéo-surveillance

Par arrêté préfectoral en date du 21/01/2004, la clinique bénéficie de l'autorisation N° 34-04-006 pour l'exploitation d'un système de vidéo-surveillance destiné à prévenir les atteintes à la sécurité des patients, des accompagnants et du personnel. Les caméras de surveillance sont situées à l'entrée de la clinique, dans le parking et dans les couloirs des unités de soins afin de contrôler l'accès aux chambres.

Le délai de conservation des enregistrements fixé par l'arrêté est de 15 jours.

Le droit d'accès s'exerce auprès du responsable de la sécurité et auprès du Directeur. Toute personne intéressée peut obtenir un accès aux enregistrements ou vérifier la destruction des enregistrements. Le pouvoir d'appréciation des responsables est limité à la vérification de l'intérêt à agir, au respect du droit des tiers et au déroulement des procédures engagées devant les juridictions.



Droits et obligations

3 – Informations concernant votre état de santé

L'ensemble des informations concernant votre état de santé vous sera délivré au cours d'un entretien individuel avec votre praticien sauf en cas d'urgence ou d'impossibilité (état d'inconscience, coma ou handicap mental). L'information concernant votre état de santé porte sur :

- les différentes investigations, traitement ou actions de prévention proposés, leur utilité, leur urgence éventuelle, leurs conséquences,
- les risques fréquents ou graves normalement prévisibles qu'ils comportent,
- les autres solutions possibles et les conséquences prévisibles en cas de refus,
- les risques nouveaux identifiés postérieurement à l'exécution des actes,
- la possibilité de recevoir, dans certaines conditions, les soins sous forme ambulatoire ou à domicile.

Vous prenez, avec le professionnel de santé, et suivant les informations qui vous ont été fournies, les décisions concernant votre santé. Votre consentement est requis et vous pouvez le retirer à tout moment.

4 – Personne de confiance

(Article L. 1111-6 du code de la santé publique.)

« Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. » Cette désignation est faite par écrit. Elle est révocable à tout moment. Si le malade le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions. Lors de votre admission, il vous est demandé de désigner par écrit une personne de confiance. Cette désignation est valable pour la durée de l'hospitalisation, mais vous pouvez la modifier à tout moment.

Il vous sera également demandé le nom d'une personne à prévenir en cas de besoin. Cette personne peut être ou non votre personne de confiance.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la personne de confiance, une fiche informative est à votre disposition à l'accueil.





5 – Directives anticipées

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives expriment ses volontés sur les décisions médicales à prendre en fin de vie, notamment concernant ses souhaits relatifs aux conditions de limitation ou d'arrêt de traitement. Elles seront consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis médical. Les directives anticipées peuvent être annulées ou modifiées à tout moment. Pour plus d'information vous pouvez consulter le « livret d'information : droits des usagers et fin de vie » mis à disposition dans le service dans lequel vous vous trouvez. Vous souhaitez que vos directives anticipées soient prises en compte, demandez le dossier des formulaires auprès du médecin, de l'infirmière ou du responsable de service. Sachez-les-leur rendre accessibles : confiez-les-leur et indiquez les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées.

6 – Demande de non divulgation

Vous pouvez demander que votre présence dans l'établissement ne soit pas divulguée à des tiers extérieurs en le signalant au bureau des entrées dès votre arrivée.

7 – Don d'organes

La Clinique du Millénaire fait partie du Réseau REPRELAR consacré au don d'organe.

Donner ses organes est une décision personnelle. C'est parce que personne ne peut décider pour vous que vous devez en parler et exprimer votre propre choix.

En cas de refus, vous avez la possibilité de vous inscrire sur le registre national de refus du don d'organes de l'Agence de Biomédecine.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à interroger le Responsable du service.

Une plaquette d'information est à votre disposition à l'accueil. Vous pouvez aussi vous adresser à l'ADOT (Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains) ou à l'Agence de Biomédecine.



8 – Votre droit d'accès au dossier médical

(Cf. articles L.1111-7 et R.1111-9 du code de la santé publique.)

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont transmises au médecin responsable de l'information médicale. Vous pouvez vous opposer pour des raisons légitimes au recueil et au traitement de données nominatives vous concernant. Il vous est possible d'accéder à ces informations, en en faisant la demande écrite auprès de la direction, accompagnée d'une photocopie de votre pièce d'identité. Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisirez librement. Vous pouvez également consulter sur place votre dossier, avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix.

Les informations contenues dans votre dossier médical ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai minimum de 48 heures après votre demande et au plus tard dans les huit jours. Si toutefois les informations datent de plus de cinq ans, ce délai est porté à deux mois.

Si vous choisissez de consulter le dossier sur place, cette consultation est gratuite. Si vous souhaitez obtenir copie de tout ou partie des éléments de votre dossier, les frais de reproduction et d'envoi sont à votre charge.

Votre dossier médical est conservé pendant vingt ans à compter de la date de votre dernier séjour, hors dérogations prévues par le code de la santé publique.

9 – Vos plaintes, réclamations, éloges, observations ou propositions

(Cf. articles R.1112-79 à R.1112-94 du code de la santé publique.)

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à **vous adresser directement à la direction de la clinique**. Si vous préférez, vous pouvez lui écrire à l'adresse de la clinique.

Nous veillerons à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique (articles R.1112-91 à R.1112-94 du CSP). Le lien sera fait avec la commission des usagers (CDU). Le cas échéant, vous serez mis en relation avec un médiateur médecin ou non médecin, membre de la CDU. Le (ou les) médiateurs vous recevront, vous et votre famille éventuellement, pour examiner les difficultés que vous rencontrez.

La composition de la CDU est la suivante :

- **M. G. PONSEILLÉ**, Représentant légal de l'établissement, Président
- **Dr J.Y. BIGEON**, Médecin Médiateur
- **Dr J.P. CONSTANS**, Médecin Médiateur
- **Dr Y. LE GOULVEN**, Médecin Médiateur
- **Mme M.C. LAPOINTE**, Médiateur non médecin
- **Mme F. PLANCKEEL**, Suppléant du médiateur non médecin et Coordonnateur de la Gestion des Risques
- **Mme A. FOUCHEROT**, Suppléant du médiateur non médecin
- **Mme C. BARRAL MAKAREVICIUS**, Représentant du personnel soignant
- **Mme A.C. LERICHE**, Représentant des usagers
- **M. J.C. TRANIER**, suppléant représentant des usagers
- **M. D. DALLEU**, Représentant des usagers
- **M. F. BRUM**, suppléant représentant des usagers
- **Mme E. BOUSQUET**, Responsable Assurance Qualité

Droits et obligations

La CDU a pour mission de veiller à ce que vos droits soient respectés et de vous aider dans vos démarches. Elle peut être amenée dans certains cas à examiner votre plainte ou réclamation. De plus, elle recommande à l'établissement l'adoption de mesures afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches. Pour établir ces recommandations, la CDU s'appuie, en particulier, sur toutes les plaintes, réclamations, éloges, remarques ou propositions : c'est pourquoi il est très important, que vous soyez satisfait ou non, de nous en faire part. Si vous souhaitez en savoir plus sur la CDU et sur la façon dont votre plainte ou réclamation sera instruite, une fiche informative est à votre disposition à l'accueil.

10 – Evaluation de la satisfaction des usagers

Votre opinion nous intéresse et nous permet d'améliorer la qualité de notre accueil et de notre prise en charge.

La Clinique du Millénaire met à votre disposition un questionnaire de satisfaction afin de recueillir votre avis sur votre accueil et prise en charge ainsi que votre niveau de satisfaction.

Vous pouvez, de plus, participer à l'enquête nationale diligentée par le ministère de la santé sur la satisfaction des patients hospitalisés (e-satis).

En pratique, lors des formalités administratives, une secrétaire vous demandera votre adresse mail. Vous recevrez dans les 15 jours à 2 mois suivants votre sortie de la Clinique un lien vers un questionnaire par mail.

En moins de 10 minutes, vous pourrez donner votre avis sur :

- L'accueil dans l'établissement
- La prise en charge (information, délai d'attente, respect de l'intimité...)
- La chambre/le box et les repas
- L'organisation de la sortie.

Les résultats par établissement sont publiés en fin d'année et consultables sur le site www.scopeesante.fr.

11 – Protection des données personnelles

Dans le cadre de votre prise en charge au sein de la Clinique du Millénaire, nous vous informons que le recueil des données à caractère personnel vous concernant est essentiel à la gestion de votre séjour. Elles font l'objet d'une collecte et de traitements par les professionnels de la Clinique du Millénaire et du Groupe Oc Santé.

En tant que responsable de ces traitements, la Clinique du Millénaire s'engage à les réaliser dans le strict respect des textes applicables en la matière : *loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés* et *règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données*.

Vous disposez d'un droit d'accès aux informations, de rectification, d'oubli et de limitation de transmission de vos données.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles, connectez-vous sur le site www.millenaire.fr (rubrique Oc Santé/Démarche qualité/Protection des données personnelles).

Pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, vous pouvez adresser un mail à dpo@oc-sante.fr.

Pôles d'activités

La Clinique du Millénaire est un établissement médico-chirurgical organisé autour de pôles :

- **Pôle cardiologie** (cardiologie médicale, cardiologie interventionnelle et rythmologie, et chirurgie cardiovasculaire)
- **Pôle chirurgical** (neurochirurgie, digestif [chirurgie bariatrique, viscérale], urologie, radiologie interventionnelle et chirurgie plastique)
- **Pôle médical** (pneumologie, neurologie, gériatrie, gastroentérologie)

Au total, le plateau technique de la Clinique du Millénaire regroupe les activités suivantes :

- Chirurgie cardio-vasculaire
- Cardiologie interventionnelle
- Neurochirurgie
- Chirurgie viscérale
- Chirurgie de l'obésité
- Urologie
- Gastro-entérologie
- Pneumologie
- Neurologie
- Unité neuro-vasculaire (AVC)
- Unité de court séjour gériatrique
- Consultation mémoire
- Réanimation
- Surveillance continue
- Accueil des urgences
- Radiologie, scanner, IRM
- Réanimation
- USIC (unité de soins intensifs en cardiologie)
- Unité de douleur thoracique





Contrat c

Dans cet établissement,
nous nous engageons à prendre en charge votre douleur.

Avoir moins mal, ne plus avoir mal, c'est possible.

Vous avez peur d'avoir mal...
prévenir, traiter ou soulager votre douleur, **c'est possible.**

Prévenir

Les douleurs provoquées par certains soins ou examens :
piqûres, pansements, pose de sondes,
de perfusion, retrait de drains... Les
douleurs parfois liées à un geste
quotidien comme une toilette ou un
simple déplacement...

Traiter ou soulager.

Les douleurs aiguës comme les
coliques néphrétiques, celles de
fractures...

Les douleurs après une intervention
chirurgicale.

Les douleurs chroniques comme
le mal de dos, la migraine, et
également les douleurs du cancer,
qui nécessitent une prise en charge
spécifique.

Vous avez mal... votre douleur, parlons-en.

Tout le monde ne réagit pas de la
même manière devant la douleur ; il
est possible d'en mesurer l'intensité.
Le personnel soignant prendra en
charge votre douleur de manière
systématique. Nous utilisons l'échelle
numérique qui nous permet d'évaluer
votre douleur de 0 à 10. Cette
information et sa prise en charge
seront réajustées tout au long de
votre séjour dans l'établissement.



: d'engagement contre la douleur

Nous allons vous aider à ne plus avoir mal ou à avoir moins mal :

- en répondant à vos questions ;
- en vous expliquant les soins que nous allons vous faire et leur déroulement ;
- en utilisant le ou les moyens les mieux adaptés.

Les antalgiques sont des médicaments qui soulagent la douleur.

Il en existe de différentes puissances. La morphine est l'un des plus puissants. Mais certaines douleurs, même sévères, nécessitent un autre traitement.

D'autres méthodes non médicamenteuses sont efficaces

et peuvent vous être proposées comme par exemple les massages, le soutien psychologique, l'hypnose...

Votre participation est essentielle,

nous sommes là pour vous écouter, vous soutenir, vous aider.

Article L1110-5 du code de la santé publique "...toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager

sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée..."

L'évolution des connaissances nous donne aujourd'hui des moyens importants nous permettant de réduire la douleur des patients. Avoir mal n'est plus aujourd'hui une fatalité.

Pour prendre en charge la douleur de nos patients, l'ensemble de notre équipe s'est attaché à développer une politique de prise en charge qui s'articule autour de 4 axes :

INFORMER : une information individualisée est réalisée de façon régulière par du personnel compétent auprès de nos patients.

ORGANISER : la clinique a constitué une équipe douleur chargée de mettre en place les protocoles adaptés aux différentes situations cliniques, d'informer nos professionnels des méthodes actualisées et d'évaluer la qualité de la prise en charge de la douleur (CLUD).

ADAPTER : notre programme de prise en charge de la douleur est adapté à chaque patient hospitalisé. Il résulte d'une approche globale centrée sur les besoins de la personne.

EVALUER : des outils d'évaluation existent afin de mesurer la qualité de la prise en charge.



Charte de la personne hospitalisée

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- 1 ■ Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
- 2 ■ Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
- 3 ■ L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
- 4 ■ Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
- 5 ■ Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.





- 6 ■ Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
- 7 ■ La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
- 8 ■ La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
- 9 ■ Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
- 10 ■ La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
- 11 ■ La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.



Le texte intégral de cette charte est disponible à votre demande, auprès de la surveillante du service. Il est également tenu à votre disposition en plusieurs langues

Repères

Les moyens de stationnement et d'accès :

PARKING : pour garantir votre accès privilégié au parking, nous avons décidé de confier la gestion des places à la TAM. Une tarification préférentielle adaptée est affichée sur le site, un temps de gratuité est prévu. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de nos hôtesses pour les conditions particulières de tarification en cas de stationnement de longue durée.

TRAMWAY : "Place de France" - Ligne N°1.

BUS : arrêt "ODYSSEUM" - Ligne n° 9.

LA RONDE : extérieur Nord Montpellier 

AUTOROUTE A709 : sortie 29, direction Odysseum



(A) ■ Depuis l'Autoroute A709 : Rejoindre l'A709 en direction de Montpellier. Sur l'A709, prendre la sortie 29 Montpellier Est. Prendre la direction de Montpellier Centre puis suivre la direction "Odysseum" (puis voir loupe).

(B) ■ Depuis Montpellier Centre : Suivre la direction de l'Aéroport puis suivre la direction "Odysseum" (puis voir loupe).

(C) ■ Depuis Palavas-les-Flots : Suivre la direction de Montpellier Centre puis entrer sur l'A709 direction Nîmes/Avignon/Lyon, prendre la sortie Montpellier Est/Aéroport, suivre la direction Montpellier Centre puis la direction "Odysseum" (puis voir loupe).

(D) ■ Depuis Caron-Plage : Prendre la direction Montpellier-Aéroport, suivre Montpellier Centre puis suivre "Odysseum" (puis voir loupe).

Informations complémentaires :

- Urgences 24h/24 : 04 99 53 63 73
- Arrêt de tramway le plus proche : ligne N°1 "Place de France".
- Arrêt de bus : Ligne N°9 - arrêt "Odysseum".
- La clinique dispose d'un parking réservé aux patients et aux visiteurs.



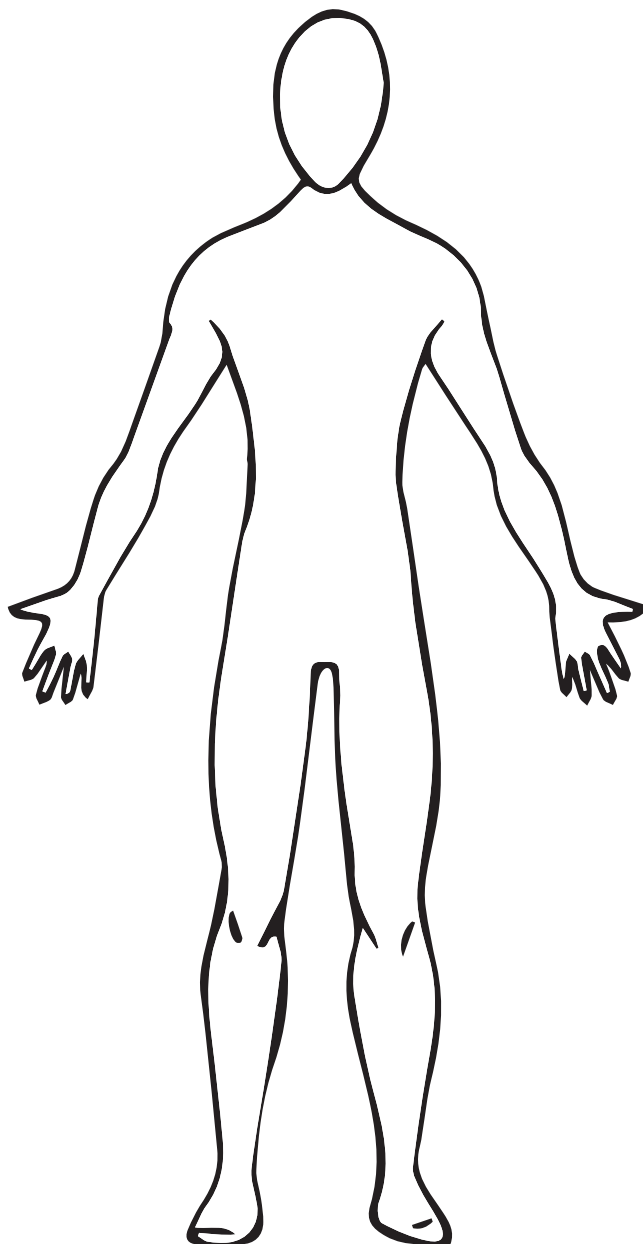
Des places de parking pour personnes à mobilité réduite

sont disponibles à proximité immédiate de l'accueil du service des urgences et de l'entrée de la Clinique.

Dépilation

Je dépile la zone hachurée sur le schéma

selon les recommandations de mon médecin et me réfère à ma « fiche patient » page 7.



LES ÉTABLISSEMENTS DU GROUPE OC SANTÉ

MONTPELLIER

- Polyclinique Saint-Roch - médecine, chirurgie, obstétrique
- Clinique du Millénaire - médecine, chirurgie
- Clinique Clémentville - médecine, chirurgie, obstétrique
- Home Santé H.A.D. - hospitalisation à domicile
- Clinique Fontfroide - rééducation fonctionnelle, EVC-EPR
- Résidence Les Glycines - EHPAD
- Terrasses des Glycines - résidence senior

CASTELNAU-LE-LEZ

- Centre Bourgès - rééducation neurologique

BALARUC-LES-BAINS

- Clinique Plein Soleil - soins de suite et réadaptation

GALLARGUES

- Clinique Les Oliviers - soins de suite, réadaptation nutritionnelle

VÉRARGUES

- Clinique Stella - psychiatrie

BÉZIERS

- Clinique La Pergola - psychiatrie

MONTARNAUD

- Clinique Saint-Antoine - gériatrie-psychiatrie

PIGNAN

- Clinique Saint Martin de Vignogoul - psychiatrie

FLORENSAC

- Résidence Les Lavandes - EHPAD

PARIS XI^e

- Clinique du Mont-Louis - médecine, chirurgie



HOSPITALISATION À DOMICILE

Home Santé H.A.D.

Home Santé H.A.D. est l'établissement d'hospitalisation à domicile du Groupe Oc Santé.

Créé en 2010, Home Santé H.A.D. permet aux patients de bénéficier de soins d'une intensité et d'une rigueur de nature hospitalière au sein de leur domicile, leur maison de retraite ou leur établissement médico-social.

Proposée uniquement sur prescription médicale du médecin hospitalier ou traitant, l'hospitalisation à domicile permet de raccourcir ou d'éviter certaines hospitalisations à temps complet.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au responsable des soins de votre établissement de santé, à votre médecin ou directement à : Home Santé H.A.D.

174-194, avenue Nina Simone - 34000 Montpellier - Tél : 04 99 53 65 95 - Fax : 04 99 53 65 94
e-mail : info@home-sante.fr - Site internet : www.oc-sante.fr



Clinique du Millénaire

220, boulevard Pénélope - CS 59523 - 34960 MONTPELLIER Cedex 2

0 826 888 883

Service 0,20 € / min
+ prix appel

Fax : 04 99 53 60 05 - e-mail : info@millenaire.fr

